

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5525849 Fax: (251-11) 5525855
Website: www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
25 – 29 JANVIER 2008
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

EX.CL/389 (XII)

**RAPPORT DE LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE DU TRANSPORT ROUTIER**

**15-19 OCTOBRE 2007
DURBAN, REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD**

INTRODUCTION

1. La première Conférence de l'Union africaine des ministres en charge du transport routier, organisée en collaboration avec le Gouvernement d'Afrique du Sud, s'est tenue les 18 et 19 octobre 2007 à Durban sous le thème : « ***Pour un transport routier fiable, sûr et abordable en faveur du développement économique et de l'intégration physique de l'Afrique*** ». Cette Conférence a été précédée d'une réunion préparatoire d'experts qui s'était tenue du 15 au 17 octobre 2007.

2. Avaient participé à cette Conférence, les Ministres en charge du Transport routier et les experts des Etats membres de l'Union africaine ainsi que des représentants des Communautés économiques régionales (CER), des institutions spécialisées et des organisations partenaires.

3. Le Bureau de la Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge du Transport dont les membres sont les suivants, a conduit les travaux de la Conférence :

Président	:	Congo (Afrique Centrale)
1 ^{er} Vice-président	:	Algérie (Afrique du Nord)
2 ^e Vice-président	:	Djibouti (Afrique de l'Est)
3 ^e Vice-président	:	Afrique du Sud (Afrique australe)
Rapporteur	:	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)

QUESTIONS EXAMINEES

4. Les Ministres ont examiné et fait un certain nombre de recommandations sur différentes questions et difficultés auxquelles est confronté actuellement le secteur du transport routier en Afrique. La Conférence s'est penchée sur les principaux sujets suivants :

- Vision de l'Union africaine sur le développement de l'infrastructure et du transport routier;
- Développement de l'infrastructure du transport routier en Afrique;
- Harmonisation et promotion du transport routier en Afrique: situation actuelle et perspectives pour l'avenir;
- Sécurité routière, protection de l'environnement et lutte contre les maladies infectieuses (VIH/SIDA & IST);
- Renforcement des capacités;
- Financement du sous-secteur du transport routier en Afrique.

RESULTATS DE LA CONFERENCE

5. A l'issue des travaux, les Ministres ont adopté les documents suivants:

- Déclaration de Durban sur le Transport routier en Afrique;
- Plan d'Action sur le Transport routier.

6. Ces documents comportent la Stratégie globale et les actions spécifiques à prendre pour relever les défis majeurs et accélérer le développement de l'infrastructure et les services de transport routier en Afrique et renouveler l'engagement des Ministres à assurer la mise en œuvre des actions prises.

7. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du Rapport ci-joint de la première Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge du Transport routier et à faire siens, la Déclaration et le Plan d'action adoptés par les Ministres à cette Conférence.

RAPPORT DE LA
REUNION DES MINISTRES

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5525849 Fax: (251-11) 5525855
Website: www.africa-union.org

**PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES
EN CHARGE DU TRANSPORT ROUTIER
15-19 OCTOBRE 2007
DURBAN, REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD**

AU/MIN/TR/Rpt (I)

**RAPPORT DE LA
REUNION DES MINISTRES**

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

I. INTRODUCTION

1. La première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge du transport routier s'est tenue du 18 au 19 octobre 2007 à Durban, République d'Afrique du Sud, au Centre de Conférence du Sibaya Lodge de Durban. L'objectif de la Conférence était de discuter de l'ensemble des problèmes urgents du transport routier africain et de définir des actions idoines au plan continental pour mettre en œuvre les politiques, les stratégies, les programmes et projets de développement du sous-secteur routier en Afrique.

2. Le thème général de cette première Conférence a été intitulé : « ***Pour un transport routier fiable, sûr et abordable en faveur du développement économique et de l'intégration physique de l'Afrique*** ».

II. PARTICIPATION

3. Les vingt-sept (27) Etats membres suivants ont participé à la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Lesotho, Libye, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République Centrafricaine, Rwanda, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

4. Les Communautés Economiques Régionales (CER) suivantes ont également participé à la Conférence : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC).

5. Ont également participé à la Conférence les organisations régionales, continentales et internationales suivantes : le Secrétariat du NEPAD, la Banque Africaine de Développement, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Association des Agences Routières Nationales de l'Afrique Australe (ASANRA), le Consortium des Infrastructures en Afrique (ICA), Le Comité de Liaison de la Route Transsaharienne (CLRT) , la Solidarité Internationale sur les Transports et la Recherche en Afrique Sub-Saharienne (SITRASS) et le Programme des Politiques de Transport en Afrique Sub-Saharienne (SSATP).

6. La liste des participants est jointe en annexe.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

7. La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions suivantes :

Allocution de bienvenue de la Directrice générale du Ministère des Transports de la République d'Afrique du Sud, M^{me} Mpumi Mpofu

8. La Directrice Générale du Ministère des Transports de la République d'Afrique du Sud, Mme Mpumi Mpofu a souhaité la bienvenue aux participants dans la province du Kwazulu Natal (Durban) en République d'Afrique du Sud et à la première Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge du transport routier dont

l'objectif principal consiste à identifier les solutions pratiques aux défis auxquels l'Afrique est confrontée dans le sous-secteur du transport routier. Elle a énuméré un certain nombre de questions qui feront l'objet de discussion lors de la Conférence sur la sécurité, l'efficacité et la viabilité des systèmes de transport sur le continent.

9. La Directrice Générale a également fait observer qu'il s'avère nécessaire que l'Afrique s'évertue à, en dernière instance, trouver elle-même, des solutions aux différents obstacles qui entravent le développement et l'amélioration de ses infrastructures du transport ou le nombre considérable d'intellectuels et de professionnels qualifiés dont elle regorge dans le secteur. Elle a, en conclusion déclaré qu'elle est confiante que la Conférence facilitera la transformation positive du transport routier et de tout le secteur du transport en Afrique.

Allocution du Directeur du NEPAD et de la Division de l'Intégration régionale de la CEA, Dr Robert Okello

10. Le Directeur du Nepad et de la Division de l'intégration régionale de la CEA, le Dr Robert Okello a transmis aux participants les salutations du Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, M. Abdoulie Janneh. Il a aussi remercié le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour avoir organisé la Conférence. Il a également exprimé sa gratitude à la Commission de l'Union africaine pour avoir associé la CEA à l'organisation de la conférence.

11. Le Dr Okello a attiré l'attention des Ministres sur le défi lié à la sécurité routière que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), considère comme étant certainement, la troisième cause de décès et d'invalidités d'ici à l'an 2020 après le paludisme et le VIH/SIDA. Il a par ailleurs indiqué que les coûts résultant des accidents de circulation en Afrique s'élèvent à 2% environ du PNB soit près de 10 milliards de dollars EU. A cet égard, il a rappelé l'engagement pris par les Ministres du transport dans le cadre de la réduction de moitié d'ici à l'an 2015 du taux des cas de décès dus aux accidents de la circulation, au cours de leur réunion sur le rôle du transport dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement tenue en avril 2005 à Addis-Abeba, Ethiopie.

12. Le Directeur de la CEA a ensuite rappelé aux participants la Conférence africaine sur la sécurité routière conjointement organisée par la CEA et l'OMS du 5 au 8 février 2007 à Accra, Ghana, où les Ministres en charge du Transport et de la Santé avaient adopté une déclaration exhortant leurs pays à prendre l'engagement de déterminer des mesures collectives destinées à réduire le taux et l'impact des accidents de circulation conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement dont la réalisation est prévue d'ici à l'an 2015. Il a finalement déclaré qu'il espère que les recommandations des ministres présents à cette conférence contribuent à la concrétisation des objectifs retenus dans la Déclaration d'Accra sur la sécurité routière en Afrique.

Allocution du Directeur des Infrastructures de la BAD, M. Gilbert Mbeshherubusa

13. Le Directeur des infrastructures de la BAD, M. Gilbert Mbeshherubusa, a indiqué qu'il importe de définir une vision et une stratégie communes pour le sous-secteur du transport routier qui embrasse une approche intégrée en matière du transport dans le cadre de la résolution des questions relatives à la défaillance des filières du soutien

logistique afin d'intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale et de réduire la pauvreté conformément aux objectifs du Millenium sur le Développement (OMD).

14. Il a ensuite affirmé qu'il s'avère nécessaire que la Commission de l'UA et le NEPAD accordent la priorité et harmonisent les programmes relatifs au réseau routier puis renforcent le mécanisme de coordination afin de faciliter l'engagement des partenaires en développement et une meilleure attribution de ressources pour un développement effectif.

15. Le Directeur de la BAD a, par ailleurs, insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions d'investissements en vue d'inciter le secteur privé à financer les projets de construction de routes. A cet égard, il a indiqué qu'il est confiant de la disponibilité des partenaires en développement à contribuer à l'élaboration des cadres juridiques et réglementaires nécessaires, susceptibles de faciliter l'intervention du secteur privé dans le secteur routier.

Allocution du Commissaire en charge des Infrastructures et de l'Energie de l'Union Africaine, Dr Bernard Zoba

16. Le Commissaire en charge des Infrastructures et de l'Energie de l'Union Africaine, Dr Bernard ZOBA, a d'abord remercié le Président de la République d'Afrique du Sud pour son soutien constant aux activités de l'Union Afrique et plus particulièrement pour avoir accepté d'abriter la présente conférence. IL a également remercié le Gouvernement et le Peuple Sud Africain pour l'accueil chaleureux à toutes les délégations.

17. Le Commissaire a ensuite rappelé l'engagement de la Commission à conférer aux infrastructures et services de transport toute l'importance pour le développement économique et social, pour l'intégration de l'Afrique et partant, pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

18. Rappelant l'importance de la route dans le développement de l'économie africaine, le Commissaire a mis l'accent sur les problématiques. devant constituer des principaux leviers de l'action continentale, à savoir la maîtrise des coûts de transport grâce à une meilleure infrastructure routière et un transit inter-Etats facilité, une plus grande attention aux questions de la sécurité routière et de la protection de l'environnement. De même, une grande attention devrait être accordée au financement du sous-secteur routier pour lequel, outre les contributions des partenaires au développement, une mobilisation intérieure de fonds africains doit être engagée à l'image du Fonds pour le Financement des Infrastructures en Afrique dont le lancement a eu lieu en juillet 2007 à Accra (Ghana) lors du 9^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.

Allocution du Président de la Conférence des Ministres africains des Transports, Ministre des Transports et de l'Aviation civile de la République du Congo, M. Emile Ouosso

19. Le Président de la Conférence des Ministres Africains des Transports (CMAT), S.E. Emile OUOSSO, Ministre des Transports et de l'Aviation Civile du Congo, a félicité et remercié le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et la Commission de l'Union Africaine pour l'organisation de cette Première Conférence des Ministres en charge du transport routier.

20. Le Président de la Conférence des Ministres Africains des Transports a également remercié les Ministres africains pour avoir fait le déplacement de Durban, expression de l'intérêt que les Etats membres de l'Union accorde au sous-secteur routier.

21. Le Président de la CMAT a noté avec intérêt le long processus de développement du sous-secteur qui devra s'inscrire dans une démarche globale qui interpelle notre mode de pensée culturel vers un système nouveau. Inscrivant ainsi la route dans une dynamique de satisfaction des besoins économiques de nos populations, le Ministre a proposé que le développement routier intègre un nouveau partenariat pragmatique et innovant avec tous les acteurs intéressés par la mise en valeur de nos ressources naturelles. Dans ce contexte, le rôle de gestionnaire de l'Etat sera substitué à celui de garant de la protection des intérêts nationaux.

22. Rappelant le thème général de cette Conférence, celui d'un transport routier fiable et abordable en faveur du développement économique et de l'intégration physique de l'Afrique, et notant l'ampleur de la tâche qui incombe aux Etats membres pour réaliser l'intégration du Continent, le Président de la Conférence des Ministres Africains des Transports a indiqué que la maîtrise des problèmes répertoriés, la conjugaison permanente des efforts et la mise à contribution du savoir-faire et de l'exploitation assidue de l'expérience serviront de véritables leviers dans la réalisation de cet objectif.

Allocution du Ministre des Transports de la République d'Afrique du Sud, M. Jeff Radebe

23. L'honorable Jeff Radebe, Membre du Parlement, Ministre des Transports de la République d'Afrique du Sud a remercié l'Union africaine pour avoir donné l'occasion à la République d'Afrique du Sud d'abriter les travaux de la Conférence et a exprimé sa reconnaissance aux ministres africains pour leur participation. Il a rappelé que la proposition d'abriter la conférence avait été adressée à un moment spécial où l'Afrique du Sud se préparait à accueillir la Coupe du Monde 2010 de football.

24. L'honorable ministre a insisté sur la nécessité d'axer les travaux sur les questions liées au déplacement, à l'accès au milieu rural et aux systèmes de transport urbain qui selon lui, contribuent grandement à la promotion des économies africaines. Il a par ailleurs mis en exergue les défis majeurs du secteur des transports en Afrique. Il a également mis en exergue les principaux défis auxquels est confronté le secteur des transports en Afrique, tel qu'indiqué au cours de la Conférence des Ministres en charge du Transport tenue en avril 2005 sur le thème : « **Rôle du Transport et des OMD** ». Au nombre de ces défis, on peut citer :

- le renforcement de la connectivité de l'Afrique par le biais des infrastructures routières ;
- l'élaboration d'un plan directeur continental intégré pour le transport ;
- la mise en œuvre de la Déclaration d'Almaty sur les pays de l'hinterland qui vise à répondre aux défis spécifiques auxquels sont confrontés ces pays ;

- le renforcement des Communautés économiques régionales (CER) en vue de leur permettre de mettre en œuvre des programmes continentaux et de coordonner les plans et les programmes des Etats membres.

25. Il a fait un compte rendu des principales activités liées au secteur des transports entreprises dans le cadre du Plan d'action à court terme du NEPAD (I-STAP) sous les auspices de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Au nombre de ces activités on peut citer les différents programmes de construction de corridors ainsi que l'élaboration du nouveau plan directeur sur les infrastructures régionales conformément au plan directeur de l'Union africaine.

IV. ELECTION DU BUREAU

26. Le Bureau de la Conférence des Ministres Africains des Transports, mis en place en avril 2006 à Brazzaville, République du Congo, a dirigé les travaux de cette **Conférence**. Il est composé comme suit :

Président	:	République du Congo (Afrique Centrale)
1 ^{er} Vice-président	:	Algérie (Afrique du Nord)
2 ^e Vice-président	:	Djibouti (Afrique de l'Est)
3 ^e Vice-président	:	Afrique du Sud (Afrique Australe)
Rapporteur	:	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)

V. ORDRE DU JOUR

27. Le projet d'ordre du jour a été adopté comme suit :

- I) CEREMONIE D'OUVERTURE
- II) QUESTIONS DE PROCEDURES

- 1. Présentation du Bureau
- 2. Adoption de l'Ordre du jour et du Programme de travail

- III) SEANCES DE TRAVAIL

- 1. Examen du rapport de la réunion des Experts
- 2. Examen et adoption du Plan d'action
- 3. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle sur le transport routier
- 4. Divers
- 5. Analyse et adoption du rapport de la réunion des Ministres
- 6. Communiqué final
- 7. Motion de remerciement

IV) CLOTURE DE LA REUNION

VI. SEANCES DE TRAVAIL

1. Examen du rapport de la réunion des Experts

28. Le rapport de la réunion des Experts a été présenté aux Ministres qui l'ont examiné et retenu les recommandations sur les différents thèmes abordés.

a) Vision de l'Union Africaine en matière de développement des infrastructures et des transports routiers

29. Le transport routier est le principal mode de transport en milieu rural et urbain qui assure 80 à 90% des besoins de déplacements. Par ses potentialités, ce mode de transport est un atout majeur pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

30. Les Ministres ont pris note des orientations de la vision de l'Union Africaine et de son Programme NEPAD dont les activités prioritaires portent sur l'élaboration des politiques et l'harmonisation des cadres réglementaires en transport, l'élaboration d'un Plan directeur Continental intégré des transports, et l'appui à la réalisation concrète de quelques projets structurants, capables de changer la face de l'Afrique et d'accélérer l'intégration du Continent.

31. Cependant, ils ont constaté les nombreuses lacunes qui existent dans le système des transports routiers en Afrique, tant du point de vue des infrastructures que celui des services.

32. Prenant la mesure de l'impact négatif que les faiblesses du système des transports routiers a sur les économies africaines, particulièrement sur le développement des Etats sans littoral, les Ministres ont préconisé des mesures qui s'inscrivent dans la Vision de l'Union Africaine en matière de développement des infrastructures et des services routiers. Il s'agit de :

- o l'élargissement de la Vision de l'Union Africaine aux préoccupations des Etats et des CER en vue d'obtenir leur appui ;
- o la mise en exergue du rôle primordial des CER et des Etats dans la mise en œuvre des programmes et de la Vision de l'Union Africaine ;
- o la nécessité d'accorder la priorité aux questions relatives aux voies d'accès au milieu rural, aux pays sans littoral, au VIH/Sida, aux préoccupations environnementales, à l'utilisation des énergies renouvelables y compris des biocarburants ;
- o la plus grande priorité aux initiatives de mobilisation des ressources propres à l'Afrique, notamment par la promotion et l'appui du Fonds Panafricain pour le Développement des Infrastructures récemment créé ;
- o le déploiement d'efforts supplémentaires pour mobiliser auprès du secteur privé et de la diaspora, les ressources nécessaires au financement des projets d'infrastructures routières ;

- o l'exploration des voies et moyens susceptibles de faciliter l'appui aux institutions spécialisées afin de renforcer leurs capacités et de leur permettre de jouer le rôle qui leur a été assigné dans la Vision et le plan stratégique de l'Union Africaine ;
- o la priorité à l'entretien routier dans le cadre du développement des infrastructures ;
- o l'harmonisation des normes en matière d'infrastructures routières en tenant compte de la situation économique et de la capacité des Etats africains à les mettre en œuvre ;
- o la mise en place d'un processus de planification impliquant la fixation d'objectifs spécifiques, la détermination des ressources nécessaires et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre détaillé ;
- o la fourniture aux Etats et aux régions, des directives leur permettant de renforcer l'intégration régionale et de faciliter la libre circulation des personnes et des biens dans le cadre du Plan Stratégique « Relier l'Afrique » ;
- o l'examen de la question de l'harmonisation des normes entre les régions dans les meilleurs délais.

b) Développement des infrastructures routières en Afrique

33. Les Ministres ont pris note de la situation globale des infrastructures et des services de transports routiers en Afrique, ainsi que des différents programmes de développement et de financement de ce sous-secteur des transports.

34. De l'examen de cette question, il ressort que le réseau routier africain est insuffisant, faiblement interconnecté, mal entretenu et soumis à une dégradation rapide résultant de la surcharge systématique et du manque d'entretien. D'autres faiblesses portent sur la diversité des normes et standards, les taux élevés d'accidents de la circulation ; l'existence des barrières multiformes au trafic, qui grèvent les coûts d'importation et compromettent la compétitivité des exportations.

35. A la lumière des problèmes recensés, les Ministres ont formulé les recommandations portant sur :

- o la mise en place d'un mécanisme de coordination de haut niveau au sein des CER et des Etats membres ;
- o le suivi des initiatives régionales de l'Union Africaine /NEPAD relatives au programme de développement spatial intégré ;
- o le respect des priorités du NEPAD ;
- o la priorité aux investissements du sous-secteur routier ;
- o l'encouragement du partenariat public - privé par la mise en place d'un cadre juridique adéquat et attractif ;

- o l'établissement des règles communes de sécurité et de sûreté ;
- o l'harmonisation des normes, les procédures et la réglementation en matière de transport routier ; et
- o la mise en place d'une banque de données continentales sur le transport routier.

c) Harmonisation et facilitation du transport routier en Afrique

36. Le transport routier en Afrique connaît deux principaux obstacles, notamment l'état de l'infrastructure et les conditions de circulation sur les axes routiers inter-Etats. Concernant le dernier obstacle, le constat général a montré :

- les formalités contraignantes du transit routier inter-Etats ;
- la multiplicité et la complexité des procédures administratives de franchissement des frontières (procédures douanières, policières...) ;
- le faible niveau de mise en œuvre des Conventions internationales et des Traités régionaux relatifs à la facilitation du transport routier.

37. Cette situation se traduit par des coûts de transport élevé et un renchérissement des prix des produits d'importation et d'exportations des Etats africains, en particulier sans littoral.

38. Les Ministres ont à cet effet recommandé :

- o la prise en compte des résultats des différentes initiatives de facilitation menées au niveau de certaines CER pour l'harmonisation et la rationalisation des procédures ; et
- o la mise en œuvre par les Etats membres des dispositions législatives et réglementaires appropriées (construction de postes juxtaposés, campagnes d'information et de sensibilisation...), en impliquant toutes les parties prenantes (organisations régionales, société civile...), afin de susciter un éveil permanent du public à la problématique de la facilitation des transports et du transit routier en Afrique.

d) Sécurité routière, protection de l'environnement et lutte contre les maladies infectieuses (VIH/SIDA et IST)

39. Les Ministres ont pris note des facteurs qui contribuent à la défaillance de la sécurité sur les routes africaines. Les facteurs concernent l'état des routes, des véhicules, les facteurs humains, les chauffeurs et les autres usagers de la route, l'élaboration des réglementations et leur exécution.

40. En ce qui concerne l'harmonisation des panneaux de signalisation et des marques routières, les Ministres ont accepté les éléments identifiés par les experts qui pourraient améliorer la sécurité sur les routes africaines. Il s'agit des éléments ci-après :

- caractéristiques et conditions des routes ;

- caractéristiques techniques ;
- matériel de sûreté ;
- règles de la circulation routière ; et
- caractéristiques des véhicules.

41. L'élaboration des règles de circulation routière telles que celles régissant l'utilisation des panneaux de signalisation et des marques routières basées sur l'harmonisation de ces différentes réglementations s'avère importante. Les participants ont exprimé leur préoccupation quant à la lenteur de la ratification par les Etats africains de ces réglementations. A cet égard, les Etats africains ont été exhortés à ratifier les instruments juridiques internationaux en vue afin qu'ils soient à même d'élaborer et de mettre en exécution les lois et règlements nationaux appropriés.

42. Une telle initiative leur permettra d'élaborer un cadre institutionnel approprié impliquant tous les acteurs nationaux tels que le Parlement, le Ministère de la santé publique, le Ministère des Transports, le Ministère de l'Intérieur et les Organismes consultatifs.

43. Les Ministres ont indiqué qu'il importe de mettre en œuvre des initiatives socioéconomiques sans perdre de vue la nécessité de la protection de l'environnement. Ils ont également déclaré que les meilleures pratiques qui comportent les aspects sociaux, économiques et écologiques doivent être prises en considération lors du développement des infrastructures routières.

44. Les Ministres ont, par ailleurs fait observer que les questions relatives à la protection de l'environnement représentent un défi qui devrait faire l'objet d'une priorité soutenue. De ce fait, des mesures générales et spécifiques dont la dissémination des meilleures pratiques devraient être prises en considération afin de réduire l'impact négatif des infrastructures routières sur l'environnement.

45. Les Ministres ont noté la faible prise en compte des questions liées à la protection aux maladies infectieuses (VIH/Sida & IST).

46. Les Ministres ont retenu les recommandations suivantes:

- o nécessité d'une harmonisation de la signalisation routière au niveau régional ;
- o élaboration au niveau national par les Etats des plans d'action permettant de mettre en place des cadres institutionnels appropriés pour l'exécution de la loi ainsi qu'un cadre pour la protection de l'environnement ;
- o sensibilisation des populations sur les questions de sécurité routière par les Etats ;
- o établissement des bases de données appropriées en vue de permettre aux Etats de déterminer les priorités en matière de renforcement des capacités, de financement des infrastructures, de formation, de conception de construction, d'entretien et de vulgarisation des meilleures pratiques à l'intention des usagers ;
- o introduction des normes et des pratiques recommandées dans l'industrie des transports routiers comme dans les autres modes de transport ;

- o inclure dans tous les programmes routiers un volet spécifique de lutte contre le VIH/Sida et les autres maladies infectieuses ;
- o dissémination de bonnes pratiques de lutte contre le VIH/Sida et les IST ;
- o sensibilisation des usagers de la route à travers l'information et l'éducation pour un changement de comportements.

e) Renforcement des capacités

47. Concernant la question de renforcement des capacités, les Ministres ont relevé l'importance des ressources humaines dans le développement des infrastructures et des services de transport routier en Afrique.

48. De même, il ressort que les efforts déployés par certaines associations et réseaux internationaux en matière de recherche et de développement, et de formation sont appréciables.

49. Toutefois, l'examen de cette question a fait montrer l'existence de certaines insuffisances qui se résument comme suit :

- manque de coordination dans les programmes de formation ;
- la faible participation de la femme a ces programmes ;
- l'absence d'échange d'expérience entre les états et les régions africaines ;
- la faible participation du secteur prive dans le renforcement des capacités ;
- le manque d'intérêt accordé a la recherche dans le domaine du transport routier.

50. Pour cela, les Ministres ont recommandé :

- o la promotion de la formation des jeunes ;
- o l'accès de la femme à la formation ;
- o l'encouragement du partenariat public - privé pour la mise en œuvre des programmes de formation communautaire ;
- o l'harmonisation des programmes de formation au niveau continental ;
- o les échanges d'expériences entre les Etats membres de l'Union africaine et avec les autres régions afin de bénéficier du transfert des technologies ;
- o la mise à niveau des programmes de formation pour répondre aux standards internationaux de qualité ;
- o l'introduction des modules portant sur la protection de l'environnement, au niveau des programmes de formation ;
- o la considération par les Institutions financières internationales des normes régionales.

f) Financement des infrastructures routières

51. Les Ministres ont examine les questions relatives à la nécessité d'élaborer des mécanismes de financement durable pour les infrastructures routières. Ils ont énuméré les éléments fondamentaux ci-après :

- sérieuses lacunes au niveau du financement des infrastructures dues à l'insuffisance des fonds fournis par les gouvernements, les partenaires au développement et le secteur privé ;
- Procédures fiables pour l'évaluation des fonds que les partenaires au développement allouent pour la construction des projets de construction d'infrastructures routières ;
- difficultés rencontrées par les Etats africains dans l'élaboration des projets de construction d'infrastructures routières pouvant bénéficier de concours bancaire;
- faible capacité d'absorption des fonds alloués attribués au développement des infrastructures ;
- dépendance excessive de la taxe sur la vente de carburant comme une source de revenus pour le fonds du réseau routier ;
- nécessité d'explorer de nouveaux mécanismes de financement durable pour le financement des projets de construction du réseau routier ;
- non-existence d'un environnement propice à l'investissement dans les projets de développement, de réflexion et d'entretien des infrastructures routières.

52. Les Ministres ont également pris note des progrès réalisés dans le cadre de la création des fonds routiers et des institutions routières autonomes de deuxième génération ainsi que des différentes propositions de financement de fonds pour les infrastructures routières.

53. En vue de remédier aux insuffisances et obstacles identifiés dans le cadre du financement des infrastructures, les Ministres ont adopté les recommandations ci-après:

- o création d'un environnement stable pour le financement des infrastructures routières ;
- o renforcement de la mobilisation des ressources propres africaines ;
- o renforcement des capacités des Etats membres pour améliorer l'absorption des ressources énormes mises à leur disposition ;
- o renforcement du mécanisme de coordination des différents partenaires impliqués dans le développement des infrastructures en Afrique ;
- o simplification des procédures de demande de fonds auprès des donateurs ;
- o consolidation des fonds routiers de deuxième génération et mise en place des structures autonomes de gestion routière.

2. Examen et adoption du Plan d'action

54. Les Ministres ont examiné le projet de Plan d'action soumis par les Experts. Il l'ont amendé et adopté.

3. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle sur le transport routier

55. Les Ministres ont examiné le projet de Déclaration soumis par les Experts. Il l'ont amendé et adopté.

4. Divers

56. Aucune question n'a été inscrite et donc discutée sous ce point.

5. Analyse et adoption du rapport de la réunion des Ministres

57. Les Ministres ont examiné et adopté le rapport de leur réunion avec amendements.

6. Communiqué final

58. Les Ministres ont adopté un Communiqué Final résumant les principales conclusions de leurs délibérations pour le développement d'une véritable industrie du transport routier en Afrique.

7. Motion de remerciement

59. Les Ministres ont adopté une motion de remerciement au Président de la République d'Afrique du Sud, S.E.M. Thabo MBEKI, au Gouvernement et au Peuple d'Afrique du Sud pour l'accueil chaleureux et fraternel ainsi que pour les excellentes dispositions prises pour permettre à toutes les Délégations prenant part à la Conférence Ministérielle de bénéficier d'un séjour agréable et fructueux à Durban.

VII. CLOTURE DE LA REUNION DES MINISTRES

60. La Conférence a été clôturée par S.E.M. Mohammed Maghlaoui, Ministre des Transports de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Président par intérim de la Conférence des Ministres des Transports. Il a remercié les délégués pour leur contribution de qualité ainsi que leur bonne collaboration qui a permis le bon déroulement des travaux. Il a par ailleurs exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour l'accueil chaleureux dont les délégués ont bénéficié ainsi que pour la bonne organisation de la Conférence.

Ex.CL/389 (XII)
Annexe II

DECLARATION DE DURBAN

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE
DU TRANSPORT ROUTIER**

15-19 Octobre 2007

Durban, République d'Afrique du Sud

**AU/MIN/RT/Decl. (I) Rev. 4
Original : Français**

DECLARATION DE DURBAN

DECLARATION DE DURBAN « *POUR UN TRANSPORT ROUTIER FIABLE, SUR ET ABORDABLE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'INTEGRATION PHYSIQUE DE L'AFRIQUE* », ADOPTÉE PAR LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS EN CHARGE DU TRANSPORT ROUTIER

Nous, Ministres Africains en charge du transport routier, réunis du 18 au 19 octobre 2007 à Durban, République d'Afrique du Sud, à l'occasion de la Première Conférence organisée par l'Union Africaine pour examiner les conditions nécessaires pour un transport routier fiable, sûr et abordable, au service du développement économique et l'intégration de l'Afrique ;

Vu l'Acte constitutif de l'Union Africaine adopté le 11 juillet 2000 à Lomé (Togo), notamment ses articles 14, 15 et 16 qui confèrent à la Commission de l'Union Africaine les missions de coordination dans les secteurs des Transports, des Communications et du Tourisme ;

Vu le Traité instituant la Communauté Economique Africaine signé à Abuja (Nigeria) en juin 1991 ;

Considérant la Décision du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenu en juillet 2001 à Lusaka (Zambie), portant création du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) comme cadre pour le développement de l'Afrique ;

Considérant la Décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, réunis en juillet 2005 à Syrte (Libye), d'inclure dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les cibles et indicateurs des transports adoptés en avril 2005 à Addis-Abeba (Ethiopie) par les Ministres Africains en charge des transports et des infrastructures, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;

Considérant les défis découlant de la mondialisation de l'économie et de la nécessité pour l'Afrique, de mettre en oeuvre, de façon complète et effective, le Programme d'Action d'Almaty (Kazakhstan) de 2003, programme des Nations Unies sur la coopération en matière de transport de transit ;

Considérant l'importance et le rôle des infrastructures et des services de transport, dans le développement politique, économique et social ainsi que pour l'intégration de l'Afrique et pour la participation significative du Continent à la mondialisation ;

Considérant la nécessité pour l'Afrique de disposer d'une politique sectorielle des transports, capable d'assurer un fonctionnement harmonieux de tous les modes de transport ;

Conscients du rôle fondamental que joue le transport routier dans la mobilité quotidienne des personnes et le transport des marchandises, le développement des échanges commerciaux intra-africains et avec les autres parties du monde ;

Saluant les différentes initiatives nouvelles des Partenaires au développement sur les infrastructures en Afrique, notamment :

- le Consortium pour les Infrastructures en Afrique, initié par le Royaume Uni et impliquant les pays membres du G8, les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, l'Union Africaine, le Secrétariat du NEPAD et les Communautés Economiques Régionales ;
- le Partenariat Union Européenne - Afrique sur les Infrastructures, lancé par l'Union Européenne dans le cadre de sa Nouvelle Stratégie pour l'Afrique, en vue de faciliter l'interconnectivité au niveau continental, des réseaux d'infrastructures ;

Notant les initiatives courageuses engagées par certaines Communautés Economiques Régionales dans le cadre de la fluidification de la circulation routière entre les Etats membres, à travers les différents programmes de facilitation, contribuant ainsi à la réalisation de l'intégration physique de leurs Régions ;

Préoccupés par :

1. le faible niveau de développement des infrastructures routières en Afrique ;
2. les difficultés d'exploitation de l'activité du transport routier sur la majorité du Continent, mettant en cause les performances techniques et économiques du transport routier ;
3. les formalités contraignantes du transit routier inter-Etats en Afrique et plus particulièrement la multiplicité et la complexité des procédures administratives de franchissement des frontières (procédures douanières, policières...) ;
4. l'accroissement du nombre d'accidents de la route et l'impact négatif au plan social et économique ;
5. la diversité des normes, standards et cadres réglementaires dans le sous-secteur routier ;
6. le faible niveau de mise en œuvre des Conventions internationales et Traités régionaux relatifs à la facilitation du transport ;
7. le faible niveau de ressources pérennes pour l'entretien routier ;
8. la nécessité :
 - d'assurer une plus grande coordination des politiques et réglementations en matière de développement des infrastructures et du transport routier, ainsi que de la sécurité routière ;
 - de faciliter, par le développement d'un transport routier fiable et abordable, l'intégration physique du Continent, les échanges commerciaux interafricains et le désenclavement véritable des Etats africains sans littoral dans le cadre du Programme d'action d'Almaty ;
 - d'engager des initiatives hardies d'accélération de la facilitation du transport et de transit routier inter-Etats en Afrique ;

- d'assurer la libre circulation des personnes et des biens ;
- de mettre en place un cadre institutionnel efficace pour le financement et la gestion des infrastructures routières;
- de développer un véritable professionnalisme du transport routier en Afrique, grâce à une meilleure gestion des ressources humaines et notamment par un renforcement continu des capacités et d'équilibre en genre adaptés au niveau de cet important sous-secteur de transport ;
- de garantir la sécurité routière et la protection de l'environnement dans toutes les initiatives de développement et d'exploitation des infrastructures routières ;
- de réduire l'impact du coût élevé du transport sur la compétitivité en Afrique.

Rappelons :

1. le rôle de leadership, de coordination, d'harmonisation, de facilitation et de plaidoyer dans la réalisation des infrastructures de transport pour le développement de l'Afrique, dévolu à la Commission de l'Union Africaine ;
2. l'importance du transport routier dans le développement économique, en particulier en ce qui concerne la réalisation des OMD ;
3. la nécessité de disposer :
 - d'une politique continentale en matière de développement du transport routier basé sur la multimodalité ;
 - d'un mécanisme de coordination pour le développement des infrastructures routières en Afrique comprenant les différents acteurs aux niveaux continental et régional ;
 - d'un cadre de suivi et d'évaluation des progrès réalisés ;
4. le rôle déterminant des Communautés Economiques Régionales en tant que piliers de l'intégration africaine, dans la mise en œuvre des programmes de développement sectoriel ;
5. les missions qui reviennent essentiellement à l'Union Africaine, aux Communautés Economiques Régionales et aux Etats membres dans la mobilisation des ressources ;

Réaffirmons :

1. notre ferme volonté de conjuguer nos efforts pour le développement durable d'un système de transport routier fiable, sûr et abordable, au service du développement économique et social et de l'intégration de l'Afrique ;
2. la nécessité de mettre en place une politique et une stratégie devant permettre une meilleure gestion et un financement de la sécurité routière et de la protection de l'environnement ;

3. l'urgence d'engager des stratégies continentales et régionales en faveur de la promotion du transport routier comme mode de transport incontournable dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

Prenons l'engagement de :

1. inscrire le transport routier comme un mode de transport majeur, dans nos différents programmes sectoriels nationaux et régionaux et dans les stratégies continentales pour la compétitivité de l'Afrique au niveau mondial et pour la réduction de la pauvreté ;
2. accorder une priorité aux programmes routiers intégrateurs, notamment interrégionaux et ceux concourant à la réalisation des dessertes des pays sans littoral ;
3. accélérer la facilitation du transport routier inter-Etats par l'harmonisation des législations et la simplification des procédures du transit routier pour promouvoir l'efficacité et la sécurité d'exploitation du transport routier en Afrique ;
4. mettre en place des structures idoines chargées de la gestion de la sécurité routière ;
5. accorder une haute priorité à la protection de l'environnement dans le cadre du développement des infrastructures et des services du transport routier ;
6. inclure dans tous les programmes routiers un volet spécifique de lutte contre le VIH/SIDA et les autres maladies infectieuses ;
7. soutenir et renforcer les Organisations professionnelles africaines (syndicats de transporteurs routiers, de conducteurs...) afin de leur permettre de jouer pleinement leurs rôles ;
8. garantir une plus grande mobilisation au niveau continental et auprès des Partenaires au développement pour un financement conséquent des projets de développement des infrastructures routières en Afrique ;
9. créer les conditions favorables pour les investissements privés nationaux et étrangers, tels que les concessions et les arrangements BOT ;
10. prendre des mesures spécifiques en vue d'assurer le financement durable et la gestion appropriée du réseau routier ;
11. mener un plaidoyer pour le financement prioritaire des infrastructures de desserte des pays sans littoral, seuls capables de garantir une réelle intégration et une compétitivité de leurs productions nationales sur les marchés internationaux.

Décidons :

1. d'inscrire le développement des infrastructures routières dans une Vision holistique à travers un Plan Directeur de développement des Infrastructures de transports au niveau continental, en s'appuyant sur les politiques et programmes des Communautés Economiques Régionales ;
2. d'entériner la Déclaration d'Accra sur la sécurité routière, adoptée en février 2007 ;

3. d'accélérer l'harmonisation des normes et standards dans le sous-secteur routier ;
4. d'accroître le niveau de mobilisation des ressources financières africaines dans le cadre du développement du sous-secteur routier ;
5. d'assurer le professionnalisme dans le sous-secteur routier par la création de centres d'excellence pour le renforcement des capacités des acteurs du transport routier ;
6. de promouvoir l'accès des métiers du transport routier aux femmes ;
7. de favoriser la synergie entre les différentes initiatives de développement des ressources humaines ;
8. de promouvoir les programmes de recherche et développement en matière d'infrastructures routières en Afrique ;
9. de promouvoir l'esprit de solidarité africaine, la Coopération technique interafricaine Sud-Sud dans les domaines, tels que la construction et la gestion des routes, la protection de l'environnement, la sûreté et la sécurité routières où certains pays africains disposent d'une grande expertise ;
10. d'accélérer la mise en œuvre des conventions internationales et des accords régionaux relatifs à la facilitation du transport et du transit transfrontaliers.

Invitons la Commission de l'Union Africaine à prendre toutes les dispositions nécessaires pour conduire, sous sa coordination :

1. l'élaboration d'une politique de développement du sous-secteur routier, notamment :
 - a. de développement des infrastructures du transport routier ;
 - b. d'harmonisation des normes et standards des infrastructures routières en Afrique ;
 - c. de renforcement des capacités, la formation et la santé du personnel du transport routier ;
 - d. de développement d'une solide industrie africaine du transport routier ;
2. l'accélération de la facilitation de la circulation routière inter-Etats en Afrique ;
3. la mise en place d'un mécanisme pour la mobilisation des ressources en faveur du transport routier ;
4. l'étude sur la mise en place du cadre de concertation et de suivi des activités du sous-secteur routier.

Lançons un appel solennel à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, tous les partenaires au développement et autres partenaires techniques du transport routier, à soutenir le programme de développement du transport routier en Afrique.

Exhortons :

- les Etats membres de l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales à renforcer la coopération interafricaine et internationale dans le domaine des transports ;
- la Commission de l'Union Africaine à soumettre la présente Déclaration à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.

Adoptons le Plan d'action annexé à la présente Déclaration.

Fait à Durban le 19 octobre 2007

PLAN D'ACTION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE
DU TRANSPORT ROUTIER
15-19 OCTOBRE 2007
DURBAN, REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD**

**AU/MIN/TR/PI.Ac. (I) Rev. 4
Original : Français**

PLAN D'ACTION

Le présent Plan d'Action adopté à Durban, République d'Afrique du Sud, le 19 octobre 2007 par les Ministres en charge du transport routier, lors de leur Première Conférence organisée par la Commission de l'Union Africaine, a été élaboré pour la période 2008 - 2010.

Ce Plan d'Action, dont l'objet principal est de présenter les objectifs globaux à atteindre, dans le cadre de l'amélioration du transport routier en Afrique, constitue une Feuille de Route comprenant les principales activités ou actions identifiées pour atteindre ces objectifs, les éléments de contrôle, les organismes chefs de file ainsi que les institutions susceptibles d'intervenir dans la réalisation de ces activités.

Aussi, l'estimation financière de ce Plan d'Action ne peut être véritablement effectuée. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre de chaque activité prévue, cette évaluation sera préalablement effectuée.

La Commission de l'Union Africaine demeure l'organe central de coordination et du suivi au niveau continental, pour faciliter la mise en œuvre de ce Plan d'Action.

Concernant la mise en œuvre de ce Plan d'action, la Commission de l'Union Africaine mettra en place des comités ad hoc composés prioritairement des experts issus des Communautés Economiques Régionales et des autres Institutions Spécialisées.

N°	OBJECTIFS	ACTIVITES ET ACTIONS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE CHEF DE FILE	STRUCTURES IMPLIQUEES	PERIODE
1.	Développement des infrastructures routières					
1.1	Disposer d'un Plan Directeur pour le développement des infrastructures routières	Etude du plan directeur continental des routes	Rapport	UA	CER, Etats	2008
1.2	Améliorer la connectivité du réseau routier africain	Promouvoir les projets et programmes de construction, de réhabilitation et de maintenance des liaisons routières inter-Etats	Rapport	UA	CER, Etats	2008 - 2010
2.	I. Normes et standards des infrastructures routières					
2.1	Disposer de normes et standards continentaux africains en infrastructures routières	Etude d'harmonisation des normes et standards des infrastructures routières en Afrique	Rapports	UA	CER, Etats	2008 - 2010
3.	II. Harmonisation de la facilitation du transport routier en Afrique					
3.1	Faciliter le transit et le transport inter-Etats	Etude d'harmonisation de la facilitation des procédures de transit et de transport inter-Etats en Afrique	Rapports	UA	CER, Etats	2008 – 2010
3.2		Etude pour la facilitation et l'harmonisation du contrôle douanier	Rapport	UA	CER, Etats	2008 - 2009
3.3	Assurer la professionnalisation des opérateurs routiers africains	Etude d'harmonisation des conditions d'exercice de la profession de transporteur routier	Rapports	CER	UA, Etats	2009 – 2010
3.4		Elaboration des programmes de renforcement des capacités des acteurs professionnels du sous-secteur routier	Rapports	Etats	UA, CER	2008 – 2010
3.5	Evaluer la facilitation du transport routier inter-Etats	Mise en place des observatoires	Rapports	CER	UA, Etats	2008 - 2010
4.	III. Renforcement de la sécurité routière					
4.1	Réduire les accidents de la	Mise en place/renforcement des	Rapports	Etats	UA, CER,	2008 -

N°	OBJECTIFS	ACTIVITES ET ACTIONS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE CHEF DE FILE	STRUCTURES IMPLIQUEES	PERIODE
	circulation	programmes de sensibilisation des conducteurs et usagers de la route			CEA	2010
4.2	Sensibiliser la jeunesse à la problématique de sécurité routière	Elaboration/renforcement et mise en œuvre de programmes scolaires d'éducation sur la sécurité routière	Rapports	Etats	UA, CER, CEA	2008 - 2010
4.3	Améliorer l'information sur l'état de la sécurité routière	Création de bases de données	Publications	Etats	UA, CER, CEA	208 - 2010
4.4	Garantir une meilleure gestion de la sécurité routière	Création et/ou renforcement des organismes gestionnaires de la sécurité routière	Décisions Etats & rapports	Etats	UA, CER, CEA	2009 - 2010
4.5	Lutter contre les comportements accidentogènes	Renforcement de l'application des lois et règlements nationaux en matière de sécurité routière	Rapports	Etats	UA, CER, CEA	2008 – 2010
4.6	Assurer une meilleure coordination de la sécurité routière	Mise en place des politiques régionales de sécurité routière au niveau des Communautés Economiques Régionales	Rapports	CER	UA, CEA, Etats	2008 – 2010
4.7		Ratification et mise en œuvre des conventions et traités internationaux sur la Sécurité Routière	Textes ratifiés	Etats	UA, CER, CEA	2008 – 2010
4.8	Développer l'expertise africaine	Mise en place de pôles régionaux de formation	Rapport	CER	UA, Etats	2008 - 2010
5.	Protection de l'environnement					
5.1	Mener des campagnes de sensibilisation sur les questions liées à l'environnement relevant du sous-secteur du transport routier	Elaboration des réglementations et des normes au niveau national	Publications	UA	CER, Etats	2008 – 2010
5.2	Harmoniser les critères	Elaboration des orientations	Rapport	UA	CER, Etats	2009

N°	OBJECTIFS	ACTIVITES ET ACTIONS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE CHEF DE FILE	STRUCTURES IMPLIQUEES	PERIODE
	d'évaluation des impacts environnementaux	environnementales continentales du sous-secteur routier				
5.3	Prendre des mesures pour conserver l'énergie dans le cadre du transport routier	Promotion de la pratique de la prise de mesures destinées à la conservation de l'énergie afin de garantir la disponibilité de l'utilisation des sources d'énergie alternative	Rapports	Etats	UA, CER	2008 - 2010
6.	Lutte contre les maladies infectieuses					
6.1	Lutter contre les IST, le VIH/SIDA et autres maladies infectieuses	Dissémination de bonnes pratiques de lutte contre le VIH/SIDA et les IST	Rapports	CER	UA, Etats	2008 – 2010
6.2		Sensibilisation des usagers de la route à travers l'information et l'éducation pour un changement de comportements	Programmes disponibles	Etats	UA, CER	2008 - 2010
7.	IV. Renforcement des capacités					
7.1	Développer les capacités africaines de formation dans le domaine routier	Etude des capacités africaines de formation en adéquation avec les besoins du sous-secteur routier	Rapports	UA	CER, Etats	2009
7.2		Harmonisation des programmes de formation aux métiers de la route	Rapports	UA	CER, Etats	2009
7.3		Renforcement de la formation continue dans les métiers du sous-secteur routier	Rapports	Etats	UA, CER	Permanente
7.4	Renforcer les capacités et promouvoir l'intégration de la femme dans le sous/secteur routier	Encouragement et promotion de l'accès de la femme dans les formations du sous/secteur routier	Rapports	Etats	UA, CER	2008 – 2010
7.5	Améliorer le système de gestion du transport routier	Création de banques de données de gestion routière	Rapports	Etats	UA, CER	2008 - 2010

N°	OBJECTIFS	ACTIVITES ET ACTIONS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE CHEF DE FILE	STRUCTURES IMPLIQUEES	PERIODE
8.	V. <i>Coopération intra-africaine et internationale</i>					
8.1	Renforcer la communication et l'information entre les administrations des transports	Etablissement d'un réseau d'information entre administrations routières et les autres modes de transport	Rapports	CER	UA, Etats	2008 – 2010
8.2	Développer les capacités de gestion et de planification du sous-secteur routier	Promotion et renforcement des partenariats avec les établissements internationaux de formation aux métiers de la route	Rapports	UA	CER, CEA, Etats	2008 – 2010
8.3	Faciliter et garantir le transport de transit des pays sans littoral	Mise en œuvre des accords de facilitation (Programme d'action d'Almaty, accords régionaux...)	Rapports	Etats	UA, CER CEA	2008 – 2010
8.4		Développement/Amélioration des corridors de développement et des plateformes logistiques (ports secs...)	Rapports	CER	UA, CEA, Etats	2008 – 2010
8.5	Développer les capacités de formation et de gestion de la sécurité routière	Renforcement des partenariats avec les organismes internationaux de formation de la sécurité routière	Rapport	Etats	UA, CER	2008 - 2009
9.	Financement et gestion des infrastructures routières					
9.1	Améliorer la mobilisation des ressources financières en faveur du sous-secteur routier	Diffusion des informations sur les différentes initiatives de financement mises en place pour les infrastructures	Publications	UA	CER, BAD, ICA, Etats	

9.2	Couvrir les besoins d'entretien routier par des ressources financières pérennes	Consolidation des fonds routier de 2 ^e génération	Rapport et législation	Etats	UA, CER	2008 – 2009
9.3	Accroître l'efficacité de gestion routière	Mise en place de structures autonomes de gestion routière	Rapport et législation	Etats	UA, CER	2008 - 2009
10.	Coordination continentale du sous-secteur routier					
10.1	Assurer une meilleure coordination de l'action continentale dans le sous-secteur routier	Amélioration des moyens d'action de la Commission de l'Union Africaine dans la coordination du sous-secteur routier (transport et infrastructures)	Décision de l'UA	UA	CER, Etats	– Perman nt
10.2		Etude d'harmonisation des politiques et réglementations routières et les stratégies pour le renforcement du sous-secteur routier en Afrique	Rapports	UA	CER, Etats	2008
10.3		Mise en place d'un cadre institutionnel de concertation dans le sous-secteur routier	Rapport	UA	CER, Etats	2008 - 2009

2008

Report of the commission on the first African Union conference of ministers responsible for road transport

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/3220>

Downloaded from African Union Common Repository